

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération
n° 2013.04. 69.B

**Zone industrielle de
Nersac : exonération
des loyers de la
société TOUPARGEL**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **4 avril 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013

**DELIBERATION
N° 2013.04. 69.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC : EXONERATION DES LOYERS DE LA SOCIETE TOUPARGEL

Par délibération n°207 du 18 octobre 2012, le conseil communautaire a approuvé la cession du local situé 37 rue Ampère dans la ZI de Nersac à son occupant, la société TOUPARGEL.

La signature de l'acte de vente était initialement prévue fin décembre 2012. Pour des raisons liées au calcul du montant de la TVA et à la recherche des pièces justificatives pour les travaux réalisés en 2004 (permis de construire, certificat de conformité...), la signature de l'acte n'a pu intervenir que le 4 février 2013.

N'étant pas responsable de ce retard, la société TOUPARGEL sollicite du GrandAngoulême une exonération des loyers à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 4 février 2013.

Il est donc proposé d'exonérer TOUPARGEL du paiement des loyers dus pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 4 février 2013.

Je vous propose :

D'EXONERER la société TOUPARGEL du paiement des loyers dus pour l'occupation des locaux situé 37 rue Ampère dans la ZI de NERSAC, pour un montant total de 11 364,56 € TTC, correspondant à la période du 1^{er} janvier 2013 au 4 février 2013, ainsi que des taxes foncières.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 avril 2013

Affiché le :

15 avril 2013